

EMC Seconde - Liberté, les libertés

Qu'est-ce que sont les libertés, la liberté ?

La **liberté** peut être définie comme le droit de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui (cf. art 4 de la DDHC). Dans une démocratie, les libertés sont nombreuses, qu'elles soient **individuelles** ou **collectives**. Mais elles sont nécessairement limitées.

Rappel vocabulaire :

- **Liberté individuelle** : liberté que chacun peut exercer séparément des autres citoyens
- **Liberté collective** : droit que l'on peut exercer dans le cadre de la vie collective en société.

La **liberté** est un des **droits** imprescriptibles de l'homme.

Elle se décline en différentes libertés, tel que la liberté d'expression, la liberté de conscience... (voir tableau). Ces libertés, définies et garanties par le **Droit** dans une **démocratie** comme la France, se sont construites au fil du temps, comme nous le montrent les différents textes fondateurs et les conventions internationales.

Rappel vocabulaire :

- **Droit** = Ensemble des règles régissant la vie en société. En ce sens, les lois rappellent le droit.
- **# Droits** = les prérogatives attribuées à un individu (ce qu'il peut faire conformément à la loi, ce qu'on ne peut pas lui interdire) / possibilité d'accomplir une action.
- **Etat de droit** = Etat dont les lois et les institutions garantissent l'exercice des libertés individuelles et collectives ; notion proche de démocratie.
- **Laïcité en France** est un principe de la République garantissant la liberté de conscience et ne place aucune opinion au-dessus des autres.

Questions-problèmes :

- De quelles libertés fondamentales jouissons-nous en France ? Qu'est-ce qui les garantit ?

- A quelles limites peuvent-elles se confronter ?